



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4060

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Langlet-Santy - Bilan et clôture de la concertation préalable - Approbation du programme des espaces publics et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectées aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Fria, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-4060**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Langlet-Santy - Bilan et clôture de la concertation préalable - Approbation du programme des espaces publics et de l'enveloppe financière prévisionnelle affectées aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Langlet-Santy - Passage Comtois fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

**I - Contexte**

Le quartier de Langlet-Santy est un des 4 quartiers d'intervention prioritaire de la politique de la ville sur le 8° arrondissement de Lyon. Avec près de 800 logements, il est marqué par une forte précarité sociale et économique de ses habitants.

Il a été retenu pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt régional lors du conseil d'administration de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) en décembre 2014.

Les objectifs du projet de renouvellement urbain visent à :

- diversifier l'offre de logements,
- relocaliser le centre social,
- assurer une continuité de l'aménagement urbain le long de l'avenue Paul Santy,
- revaloriser les continuités paysagères depuis le stade Bavozet jusqu'au groupe scolaire Jean Giono,
- assurer une meilleure insertion urbaine de la résidence Madeleine Caille.

**II - Modalités et déroulement de la concertation préalable**

En application des dispositions des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme, la concertation préalable à l'aménagement des espaces publics de Langlet-Santy a été ouverte par délibération du Conseil n° 2019-3651 du 8 juillet 2019.

Elle s'est inscrite dans la continuité de la concertation réglementaire issue de la loi Lamy du 21 février 2014 qui a été mise en œuvre sur ce secteur en renouvellement urbain de janvier 2016 à avril 2019 et durant laquelle de nombreux échanges ont pu avoir lieu avec les habitants, permettant en amont d'enrichir l'élaboration du programme des aménagements d'espaces publics.

La concertation a débuté le 17 juillet 2019 et s'est clôturée le 23 septembre 2019.

Le dossier de concertation a été mis à la disposition du public à l'Hôtel de la Métropole et à la Mairie du 8° arrondissement de Lyon ainsi que sur le site institutionnel de la Métropole : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com).

Il comprenait :

- la délibération susvisée approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- un plan de situation,
- un plan de périmètre du projet soumis à la concertation,
- une notice présentant les enjeux et les objectifs du projet,
- un registre destiné à recueillir les observations du public.

Un affichage a été apposé à l'Hôtel de la Métropole et à la Mairie du 8° arrondissement de Lyon. Un avis de publicité a été émis dans la presse locale afin d'informer le public sur les dates d'ouverture et de clôture de la concertation.

Les cahiers mis à disposition du public à la Mairie du 8° arrondissement de Lyon et à l'Hôtel de la Métropole n'ont recueilli aucune observation.

Les objectifs tels que formulés dans le cadre de la concertation préalable à l'opération d'aménagement, sont confirmés.

Le bilan de la concertation préalable au titre des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme peut donc être approuvé par délibération du Conseil de la Métropole. Cette délibération clôt la concertation sur le secteur et permet à la Métropole d'envisager la mise en œuvre opérationnelle du projet.

### **III - Programme d'aménagement des espaces publics**

Les études préalables ont conduit à la définition du programme d'aménagement des espaces publics, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, en régie directe, suivant :

- la création d'un corridor paysager et des espaces verts supports de jeux pour enfants,
- la création d'un parvis au droit du groupe scolaire Jean Giono,
- l'élargissement des trottoirs sur la rue Coignet,
- la requalification et le paysagement du parking Bavozet en lien avec le stade.

Ces interventions couvrent environ 10 600 m<sup>2</sup>. Elles seront accompagnées par la reconstruction d'une offre de logements diversifiée d'environ 100 logements sur l'avenue Paul Santy sur les terrains démolis et recomposés.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la réalisation des travaux est de 2 600 000 € HT, soit 3 120 000 € TTC.

### **IV - Examen au cas par cas du projet**

Après examen au cas par cas du projet d'aménagement, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a décidé, le 17 juillet 2019, que le projet n'était pas soumis à étude d'impact.

### **V - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme en recettes**

Au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), ce projet bénéficie d'une subvention attendue de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 1 000 000 €.

Il est proposé d'approuver l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 1 000 000 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

- a) - le bilan de la concertation préalable relative aux travaux d'aménagements des espaces publics,
- b) - la programme prévisionnel d'aménagement des espaces publics,
- c) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux,
- d) - le lancement des études de maîtrise d'œuvre.

**2° - Décide :**

a) - de poursuivre la mise en œuvre du projet d'aménagement urbain du quartier Langlet-Santy à Lyon 8° selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 1 000 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en 2023,
- 500 000 € en 2024,

sur l'opération n° 0P17O5408.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**